

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 7 avril 2025 – 20h00**

**Présents :** Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Éric BURDET, Jacques CONVERT, Anne CHERPIN, Ophélie DEVEZE, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI

**Absents :** Sandrine CAVALLO, Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Cédric POTHIER Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

**Pouvoirs :** Isabelle TETAZ donne pouvoir à Yves MERCIER, Sandrine CAVALLO donne pouvoir à Martine BERNON

**Secrétaire de séance :** Malika BERNOU

Affaire n°	Objet	Rapporteur de l'Affaire
	Application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales	Y. MERCIER
01	<b>Affaires Générales</b> – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025	Y. MERCIER
02	<b>Affaires Générales</b> – Mandat 2026-2032 : Répartition des sièges entre les communes au sein de GRAND LAC Communauté d'agglomération – Approbation d'un accord local	Y. MERCIER
03	<b>Finances</b> – Vote du budget primitif 2025	J. CONVERT
04	<b>Finances</b> – Attribution des subventions – BP 2025	J. CONVERT
05	<b>Finances</b> – Attribution du marché pour les travaux d'aménagement des abords et parking du complexe Noël Mercier	J. CONVERT
06	<b>Aménagement de l'espace</b> – Revente d'un bien porté par l'EPFL à un tiers désigné	Y. MERCIER
07	<b>Aménagement de l'espace</b> – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AO 81 à un tiers désigné	Y. MERCIER

**Application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 10 mars 2025 :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 Euros (Prêteur Crédit Agricole des Savoie). Les crédits procurés par une ligne de trésorerie ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

---

## AFFAIRES GENERALES

---

### Délibération n° 01

#### Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025, envoyé avec la convocation du Conseil Municipal.

**Annexe 1** : Procès-Verbal de séance

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

---

### Délibération n° 02– 2025-12

#### Mandat 2026 – 2032 Répartition des sièges entre les communes au sein de GRAND LAC Communauté d'agglomération – Approbation d'un accord local

Monsieur le Maire rappelle que le prochain renouvellement général des conseils municipaux aura lieu en mars 2026. Il rappelle que la commune est membre de GRAND LAC et est à ce titre représentée auprès de la communauté d'agglomération.

Le nombre et la répartition des sièges de la future assemblée communautaire sont actés l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

Deux possibilités sont offertes par l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Une répartition de droit commun (fixée par la loi),
- Le vote d'un accord local, le nombre et la répartition des sièges étant alors fixés par les conseils municipaux selon les règles de majorité requises.

Le vote d'un accord local doit être réalisé par les communes au plus tard le 31 août 2025 et est soumis aux conditions de majorité suivante (conditions cumulatives) :

- Approbation par la moitié des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou des 2/3 des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI,
- Accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

La répartition des sièges sera ensuite actée par arrêté préfectoral, au plus tard le 31 octobre 2025.

Cet accord doit respecter les règles suivantes :

- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant,
- Chaque commune doit disposer d'au moins un siège,
- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué selon les modalités de droit commun ;
- L'accord local doit respecter un principe de proportionnalité par rapport à la population des communes membres de l'EPCI :
  - o Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret (valeur INSEE au 1er janvier 2025),

- o La représentation de chaque commune ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % de son poids démographique dans la communauté d'agglomération sauf exceptions listées par l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Un accord local avait été approuvé pour le mandat actuel (2020-2026), GRAND LAC disposant actuellement de 68 délégués communautaires.

Pour le mandat 2026 – 2032, le nombre de délégués serait le suivant :

- Répartition de droit commun : 62 conseillers communautaires
- Accord local : 71 conseillers communautaires.

Il est précisé qu'afin de respecter les règles précitées, une seule possibilité d'accord local a été identifiée.

La répartition serait donc la suivante :

COMMUNE	POP MUN	SIEGES ACTUELS (2020-2026)	SIEGES (DROIT COMMUN) (2026-2032)	SIEGES (ACCORD LOCAL) (2026-2032)
AIX LES BAINS	32175	22	24	23
ENTRELACS	6465	5	5	5
LE BOURGET DU LAC	5077	4	3	4
GRESY SUR AIX	4633	4	3	4
DRUMETTAZ- CLARAFOND	3016	2	2	3
TRESSERVE	2927	3	2	3
LA BIOLLE	2922	2	2	2
BRISON SAINT INNOCENT	2443	2	1	2
MOUXY	2291	2	1	2
VIVIERS DU LAC	2282	2	1	2
MERY	2143	2	1	2
VOGLANS	1998	2	1	2
CHINDRIEUX	1488	1	1	2
SAINT OFFENGE	1163	1	1	1
SERRIERES EN CHAUTAGNE	1161	1	1	1
LE MONTCEL	1090	1	1	1
PUGNY-CHATENOD	1060	1	1	1
TREVIGNIN	861	1	1	1
RUFFIEUX	808	1	1	1
SAINT OURS	760	1	1	1
BOURDEAU	579	1	1	1
CHANAZ	551	1	1	1
SAINT PIERRE DE CURTILLE	488	1	1	1
MOTZ	467	1	1	1
VIONS	426	1	1	1
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	267	1	1	1
CONJUX	216	1	1	1
ONTEX	92	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>79 849</b>	<b>68</b>	<b>62</b>	<b>71</b>

Il est proposé de voter l'accord local précité, à 71 sièges et selon la répartition proposée dans le tableau ci-dessus, afin de permettre une représentation équitable de l'ensemble des communes.

Il est précisé que les communes ne disposant que d'un seul siège bénéficient automatiquement d'un suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** l'accord local tel que présenté, pour le mandat 2026-2032, portant l'assemblée communautaire à 71 sièges,
- **APPROUVE** la répartition des sièges issue de l'accord local à 71 sièges présentée dans la présente délibération.

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## FINANCES

### Délibération n° 03 – 2025-13

#### Vote du budget primitif 2025

M. Jacques CONVERT présente le document de valorisation financière et fiscale 2024 établi par la Trésorerie Principale d'Aix-les-Bains.

#### Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	2 193 993	2 229 976	2 382 066	2 310 452	2 535 493		9,7 %	15,6 %
Charges réelles de fonctionnement	1 505 203	1 544 342	1 791 964	1 832 096	1 948 606		6,4 %	29,5 %
Capacité d'autofinancement brute	688 790	685 634	590 101	478 355	586 888		22,7 %	-14,8 %
Capacité d'autofinancement nette	615 299	582 430	476 349	258 158	363 509		40,8 %	-40,9 %
Dépenses d'équipement	1 654 130	1 387 276	1 001 016	2 120 708	1 517 487		-28,4 %	-8,3 %
Dettes financières	692 513	588 443	1 724 691	1 504 493	1 281 114		-14,8 %	85,0 %
Fonds de roulement	-24 331	197 457	1 828 955	662 556	400 035		-39,6 %	-
Trésorerie	27 970	280 049	1 859 869	504 138	249 480		-50,5 %	792,0 %

#### REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 268	1 007	1 002	1 032
Charges réelles de fonctionnement	974	781	791	830
Capacité d'autofinancement brute	293	227	210	202
Capacité d'autofinancement nette	182	147	129	132
Dépenses d'équipement	759	425	441	416
Dettes financières	641	653	753	614
Fonds de roulement	200	422	503	470
Trésorerie	125	398	544	504

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

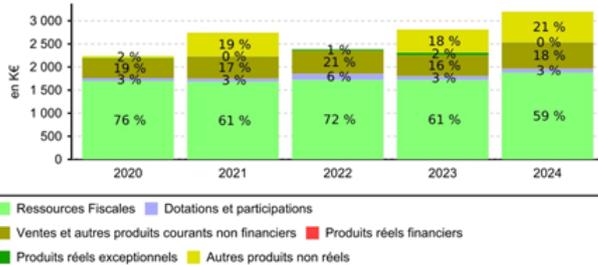
### REPERES

2024 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	940	734	653	647
Dotations et participations	43	140	212	247
Ventes et autres produits courants non financiers	284	132	134	136
Produits réels financiers	0	1	1	1
Produits réels exceptionnels	1	1	2	1

Strate de référence :  
Population : 2000  
Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	1 695 883	1 680 023	1 721 648	1 720 848	1 879 267	9,2 %	10,8 %
Dotations et participations	65 457	70 050	133 770	83 597	86 898	3,9 %	32,8 %
Ventes et autres produits courants non financiers	422 763	474 159	497 952	452 551	567 282	25,4 %	34,2 %
Produits réels financiers	0	0	0	0	0	-	-
Produits réels exceptionnels	9 889	5 744	28 696	53 456	2 046	-96,2 %	-79,3 %

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

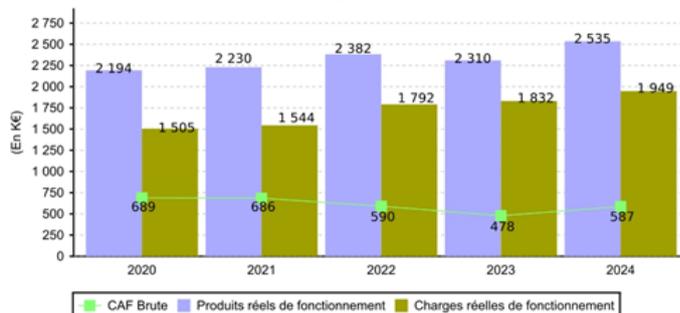


## L'autofinancement brut et net

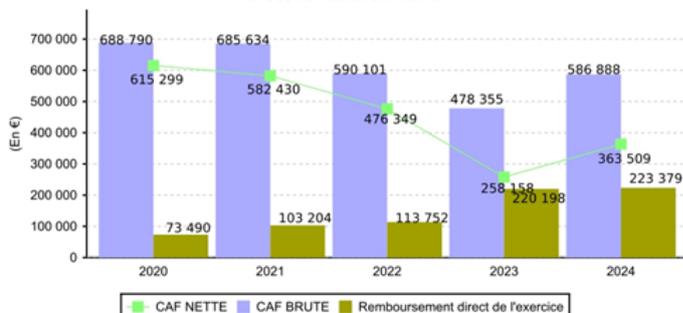
### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE

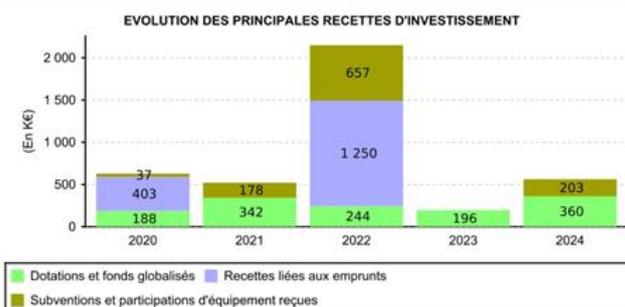
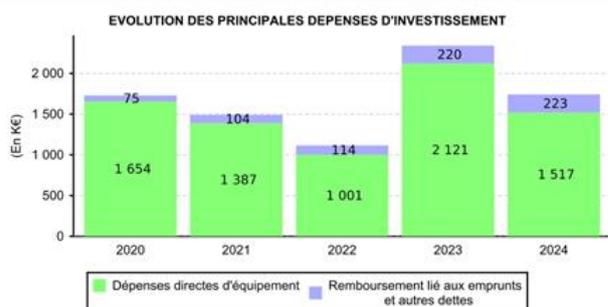


### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

## Les opérations d'investissement



### REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	759	425	441	416
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	112	80	85	71

### REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	180	104	75	63
Recettes liées aux emprunts	0	51	57	58
Subventions et participations d'équipement reçues	101	81	99	108

Le budget 2025 est présenté par chapitre.

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ALAE, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

		BUDGET 2024	BUDGET 2025	Variation BP24/BP25
Chapitre 002	Excédent reporté	100 000,00	0,00	0.00%
Chapitre 013	Atténuations de produits	33 600,00	32 500,00	96.73%
Chapitre 016	APA contrat aidé	-	12 000,00	-
Chapitre 70	Produits des services	212 800,00	186 600,00	87,69%
Chapitre 73	Impôts et taxes	818 565,00	882 565,00	107,82%
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 004 231,00	1 047 000,00	104,26%
Chapitre 74	Dotations, subventions et part.	89 320,00	70 300,00	95.71%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	335 000,00	95.71%
Chapitre 76	Produits financiers	-	-	-
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 000,00	3 000,00	100.00%
Chapitre 78	Reprises sur amort. Et provisions	-	-	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 611 516,00</b>	<b>2 568 965,00</b>	<b>98.37%</b>
<i>Chapitre 042</i>	<i>O/o entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-%</i>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 611 516,00</b>	<b>2 568 965,00</b>	<b>98.37%</b>

## Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

		BUDGET 2024	BUDGET 2025	Variation BP24/BP25
Chapitre 011	Charges à caractère général	813 300,00	807 800,00	99,99%
... dont sous-chapitre 60	Achats et variations de stocks	371 300,00	403 200,00	108,59%
... dont sous-chapitre 61	Services extérieurs	291 500,00	229 000,00	78,56%
... dont sous-chapitre 62	Autres services extérieurs	117 500,00	142 100,00	120,94%
... dont sous-chapitre 63	impôts, taxes et versements assimilés	33 000,00	33 500,00	101,52%
Chapitre 012	Charges de personnel	1 045 500,00	986 729,00	96,03%
Chapitre 014	Atténuation de produits	42 000,00	38 000,00	90,48%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	195 686,00	237 091,00	110,33%
Chapitre 66	Charges financières	33 500,00	25 000,00	74,63%
... dont 66111	intérêts à l'échéance	33 500,00	25 000,00	74,63%
... dont 66112	ICNE	0,00	0,00	0,00%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 000,00	9 500,00	81,06%
Chapitre 68	Dot. provisions et dépréciations	1 000,00	0,00	0,00%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 138 986,00</b>	<b>2 104 120,00</b>	<b>98.23%</b>
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'invest.</i>	<i>472 530,00</i>	<i>464 845,00</i>	<i>98.37%</i>
<i>Chapitre 042</i>	<i>O/o entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>472 530,00</b>	<b>464 845,00</b>	<b>98.37%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 611 516,00</b>	<b>2 568 965,00</b>	<b>98.37%</b>

### Les recettes d'investissement

		BUDGET 2024	BUDGET 2025	Variation BP24/BP25
Chapitre 001	Solde d'exécution invest. reporté	73 627,77	-	-%
Chapitre 10	Dotations, fonds et réserves	868 928,64	981 887,51	108,05%
... dont c/1068	Affectation du résultat	488 928,64	686 887,51	140,49%
... dont c/10222	FCTVA	310 000,00	245 000,00	79,03%
... dont c/10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	50 000,00	71,43%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	484 999,59	385 139,03	79,41%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	140 000,00	100,00%
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	-
Chapitre 024	Produits de cession d'immobilisations	915 850,00	285 000,00	31,12%
Chapitre 27	Autres immobilisations fin.	16 950,00	1 180 900,00	6 966,96%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 427 556,00</b>	<b>2 972 926,54</b>	<b>208.25%</b>
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonct.</i>	<i>1 040 530,00</i>	<i>464 845,00</i>	<i>44.67%</i>
<i>Chapitre 040</i>	<i>O/o entre sections</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 040 530,00</b>	<b>464 845,00</b>	<b>44.67%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 815 936,00</b>	<b>3 437 771,54</b>	<b>122.08%</b>

Enfin les restes-à-réaliser de l'année 2024 s'élèvent à 325 139.03 €. Ils concernent les subventions notifiées en 2024 qui seront perçues en 2025.

## Section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à l'amélioration du patrimoine de la collectivité.

### Les dépenses d'investissement

		BUDGET 2024	BUDGET 2025	Variation BP24/BP25
Chapitre 001	Déficit antérieur reporté	-	286 852.70	-%
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00	4 000,00	100,00%
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	223 500,00	210 000,00	93,96%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	46 342.26	180 000,00	118,23%
Chapitre 204	Subventions d'équipement	4 200,00	0,00	0,00%
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 145 043,74	2 196 918.54	102,42%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-%
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	392 850,00	560 000,00	142,55%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 815 936,00</b>	<b>3 437 771.54</b>	<b>122,08%</b>
<i>Chapitre 040</i>	<i>O/o entre sections</i>	-	-	-
<i>Chapitre 041</i>	<i>opérations patrimoniales</i>	-	-	-
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>		-	-	-
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 815 936,00</b>	<b>3 437 771.54</b>	<b>122,08%</b>

## 1. Les investissements et les emprunts

### 2.1 Les projets pour 2025

Les investissements principaux à financer par le budget 2025 seront les suivants :

- Agrandissement école maternelle (314 000 €)
- Abri vélo mairie et école (10 000 €)
- Chemin Patte d'oie (350 000 €)
- Aménagement terrain de sport (54 000 €)
- Annuités EPFL Densification du centre Bourg (515 000 €)
- C N M aménagement extérieur (735 000 €)
- Cavurne au cimetière (10 000 €)
- Achat fond boucherie (70 000 €)
- Gazon Médiathèque (14 000 €)
- Matériel + livres Médiathèque (25 000 €)
- Enrobés Médiathèque (10 000 €)
- Emprunt de 140 000 €

Enfin les restes-à-réaliser de l'année 2024 s'élèvent à 664 466.14€. Ils concernent les travaux engagés auprès des prestataires mais non facturés au 31 décembre 2024.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 28 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif 2025, arrêté comme suit, en euros :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 568 965.00	2 568 965.00
Total	<b>2 568 965.00</b>	<b>2 568 965.00</b>
INVESTISSEMENT		
Crédits nouveaux	2 773 305.40	3 437 771.54
Restes-à-réaliser	664 466.14	
Déficit d'exécution 2024	286 852.70	
Total	<b>3 437 771.54</b>	<b>3 437 771.54</b>

Après la présentation, le maire précise que c'est un budget raisonnable avec des dépenses de fonctionnement qui n'ont pas augmenté cette année. Il est le reflet du maintien des services aux administrés de qualité (écoles, associations, salles, médiathèque, voiries...)

Sylvain GARON-GUINAUD fait remarquer que la création d'équipements entraîne de la création d'activité et donc des emplois. Une communication sur ce constat serait à faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 de la Commune voté par chapitre.

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## Délibération n° 04 - 2025-14

### Attribution des subventions – BP 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2025 présentés par les associations et examinés par la Commission Finances, réunie le 21 février 2025.

Dans le cadre de leurs activités, elles ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, sur leurs ressources propres et autres informations utiles à la commission chargée d'étudier ces dossiers.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les demandes de subventions des associations adressées en mairie pour l'exercice 2025,

**VU** l'avis de la commission Finances des 7 et 21 février 2025,

**CONSIDERANT** que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

**CONSIDERANT** la nécessité de remédier au déficit financier de la micro-crèche Planet Bout d'Choux, engendré par les périodes de pandémie de la COVID-19, il est proposé d'accorder une subvention de 8 500 €, en plus de la subvention actuelle de 14 000 €,

**CONSIDERANT** que Monsieur Jean NOIRAY ne prend pas part au vote de la subvention à l'association FOOT SUD LAC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

- **DECIDE** le versement de subventions pour un montant total de 24 660 € pour les associations (22 410 € pour les associations locales et 2 250 € pour les associations extérieures) et 31 500 € pour les autres organismes (détail en annexe) soit un total de 56 160 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune au chapitre 65,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires aux versements de ces subventions.

### SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDEES	POUR	ABSTENTION(A) CONTRE (C)	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	1 510 €	13		
ASSOCIATION SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 000 €	13		
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE	5 000 €	13		
CREA PATCHWORK	300 €	13		
ELAN VOGLANAIS	1 500 €	13		
EPGV – GYMNASIQUE VOLONTAIRE	1 000 €	13		
FC SUD LAC	4 000 €	12		Jean NOIRAY
E.S.V.V. judo	2 000 €	13		
LES RECYCLES	300 €	13		
LOISIR MUSIQUE	2 000 €	13		
TOUCH RUGBY	1 800 €	13		

**SUBVENTIONS ALLOUÉES AU TITRE DE LA SOLIDARITE, AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES  
EXTERIEURS**

<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION(A) CONTRE (C)</b>	<b>N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE</b>
CHAMBERY CYCLISME ORGANISATION (GRAND PRIX FEMININ)	500 €	13		
4 S	150 €	13		
ASS. APEI "LES PAILLONS BLANCS"	150 €	13		
ASSOCIATION MALADIE ALZHEIMER	150 €	13		
ASS. PARALYSES DE FRANCE	50 €	13		
ASSOCIATION DES PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	250 €	13		
ASSOCIATION "SCLEROSES"	100 €	13		
BANQUE ALIMENTAIRE	250 €	13		
LES RESTOS DU COEUR	250€	13		
LOCO MOTIVE	100 €	13		
COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER	100 €	13		
Ass. JALMALV	150 €	13		
SOUVENIR FRANCAIS	50 €	13		

CCAS	9 000 €	13		
SCOP PLANET BOUT d'CHOUX	22 500 €	13		

## Attribution du marché pour les travaux d'aménagement des abords et parking du complexe Noël Mercier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a lancé une procédure de mise en concurrence pour les travaux d'aménagement des abords et parking du complexe Noël Mercier à Voglans selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Les prestations feront l'objet d'un LOT UNIQUE VRD.

Les travaux comprenant deux tranches :

**Une tranche ferme** : Aménagement des abords du complexe Noël Mercier

**Une tranche optionnelle** : Réfection et création de parking pour le complexe Noël Mercier

L'appel d'offre a été envoyé à la publicité le 21 janvier 2025.

La date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 12 février 2025 à 12h par voie dématérialisée pour le lot unique : VRD.

À la suite du délai imparti, il a été enregistré une seule proposition sur la plateforme de dématérialisation pour le lot unique VRD.

Après analyse et négociation de l'offre par le maître d'œuvre AIXGEO, la commission commande publique propose de retenir l'entreprise :

- **EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – ETS SAVOIE LEMAN** pour le lot unique VRD pour un montant de **1 223 474,92 € HT**, soit **1 468 169,91 € TTC**.

Monsieur le maire soumet au vote l'attribution de ce marché.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les résultats de la mise en concurrence,
- **VALIDE** l'entreprise mentionnée ci-dessus, comme attributaire du marché de travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – ETS SAVOIE LEMAN pour un montant global de **1 223 474,92 € HT** soit **1 468 169,91 € TTC**.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 pour la tranche 1 d'un montant de **610 767,79 € HT** soit **732 921,35 € TTC**
- **DIT** que la tranche n°2 d'un montant de **612 707,13 € HT** soit **735 248,56 € TTC** sera prévue au budget primitif 2026.

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## Délibération n° 06 – 2025-16

### Revente d'un bien porté par l'EPFL à un tiers désigné

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'intervention et de portage foncier a été régularisée avec l'EPFL en date du 16/10/2019 puis un avenant de prolongation de portage fixant la date de fin de portage au 03/12/2025.

L'article 7 de la convention précitée prévoit :

« A la date d'échéance de la présente convention, l'EPFL de la Savoie procédera à la rétrocession du bien à la Collectivité. Le transfert de propriété à son profit induit le remboursement de l'intégralité des sommes dues à l'EPFL de la Savoie. Toutefois, en concertation avec la Collectivité signataire aux présentes, et à sa demande expresse, la revente de la propriété pourra être réalisée au profit d'un tiers attributaire, garant du projet de la Collectivité » ...

L'article 10.3 de la convention précitée prévoit :

« En cas de revente à un tiers désigné par la Collectivité, les avances en capital seront remboursées à la Collectivité dès l'encaissement des fonds du cessionnaire »

Dans le cadre de cette opération, il est proposé de revendre à NRCB HOLDING (représenté par M. BLANC Nicolas) ou toutes sociétés qui s'y substitueraient, les biens au prix indiqué ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Voglans	AO80	VOGLANS	1 092 m <sup>2</sup>	Sols	UA	534 562 €
Voglans	AO83	VOGLANS	55 m <sup>2</sup>	Sols	UA	
<b>TOTAL</b>			<b>1 147 m<sup>2</sup></b>			

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'EPFL à rétrocéder à NRCB HOLDING (représenté par M. BLANC Nicolas) ou toutes sociétés qui s'y substitueraient, au prix de 534 562 €.

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## Délibération n° 07 – 2025-17

### Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AO 81 à un tiers désigné

Dans le cadre de l'opération de densification du centre bourg, il est proposé de revendre à NRCB HOLDING (représenté par M. BLANC Nicolas) ou toutes sociétés qui s'y substitueraient, une partie du bien situé sur la commune de VOGLANS (SAVOIE) 73420 100 Place de l'Eglise.

Il est ici précisé que la parcelle cadastrée AO 81 est d'une contenance totale de neuf ares soixante-deux centiares (00ha 09a 62ca) de laquelle sera distraite la contenance vendue d'environ 80 m<sup>2</sup> au prix d'environ 315 438 € et ce au moyen d'un document d'arpentage à

établir aux frais du promettant par tout géomètre-expert de son choix et qui sera visé dans l'acte constatant la réalisation authentique de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet de cession à NRCB HOLDING (représenté par M. BLANC Nicolas) ou toutes sociétés qui s'y substitueraient, d'une partie de la parcelle cadastrée AO 81 d'une contenance totale de 962 m<sup>2</sup> de laquelle sera distraite la contenance vendue d'environ 80 m<sup>2</sup> au prix d'environ 315 438 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour finaliser cette cession.

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

-----

Lecture de la liste des PC/DP/PA accordés par Yves MERCIER :

PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 25 0 1002	PETIT Mickaël	Déposé le 18/03/2025	Panneaux Photovoltaïques	5 lotissement le clos villarcher	Accordé le 01/04/2025

DECLARATIONS PREALABLES					
DP 24 C 5005	ROSELIER Philippe	Déposé le 10/02/2025	Panneaux photovoltaïques	111 Allée des grandes cotes	Accordé le 10/03/2025

---

## TRAVAUX

---

### Requalification du Chemin de la Patte d'Oie

M. Eric BURDET présente les photos de l'aménagement du Chemin de la Patte d'Oie.

Les marquages au sol ainsi que la pose des panneaux de signalisation ont été réalisés permettant la mise en sécurité des vélos et des piétons. La remise en l'état des terre-pleins avec leur engazonnement et la plantation de 2 arbres clôturent ce chantier.



---

## ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

---

Mme Martine BERNON informe le conseil municipal de la validation des nouveaux horaires (allongement de la matinée à 3h30) pour la prochaine rentrée scolaire par le Directeur Départemental de l'Education Nationale.

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- 8 h 30 / 12 h 00 – 13 h 45 / 15 h 30 pour l'élémentaire
- 8 h 30 / 12 h 00 – 14 h 45 / 16 h 30 pour la maternelle

Mercredi pour les deux écoles

- 8 h 30 / 11 h 30

---

# MEDIATHEQUE

---

Mme BERNOU présente le rapport annuel de la médiathèque.

LI3311 - Voglans - Médiathèque MEDIA'LAC

## D1 - Livres imprimés

### Fonds

D101 - Adulte – UM	2322
D116 - Jeunesse – UM	2652
D128 - Total	4974

### Acquisitions

D102 - Adulte – UM	372
D117 - Jeunesse – UM	516
D129 - Total	888

### Éliminations

D103 – Adulte – UM	1292
D118 – Jeunesse – UM	1122
D130 – Total	2414

### En dépôt de la bibliothèque départementale au 31 décembre 2024

D144 - Adulte – UM	52
D142 - Jeunesse – UM	1001
D143 - Total – UM	1053

## D2 - Publications en série en cours imprimées

D201 – Abonnements Adultes	13
D203 – Abonnements Jeunesse	7
D211 - Total	20

## D3 - Autres documents

D321 - Total Fonds autres documents	783
D322 - Total Acquisitions autres documents	821
D320 - Total Eliminations autres documents	420

## D4 - Documents audiovisuels sur support

### Fonds

D409 - Documents sonores	47
D411 - Documents vidéos	0
D447 - Documents sonores en dépôt de la BDP au 31 décembre 2023	4
D448- Documents vidéos en dépôt de la BDP au 31 décembre 2023	0
D444 - Jeux vidéos	5

### Acquisitions

D410 - Documents sonores	25
D412 - Documents vidéos	0
D445 - Jeux vidéos	1

### Éliminations

D418 - Documents sonores	319
D419 - Documents vidéos	0
D446 - Jeux vidéos	3

## E1 - Usagers - Nouveaux Inscrits

### Total

E111 – Enfants (de 0 à 14 ans)	88
E120 – Adultes (de 15 à 64 ans)	71
E129 – Adultes (65 ans et plus)	10
E138 – Total Adultes	81
E102 – Total Enfants et Adultes	169
E143 – Collectivités	11

## E1 - Usagers - Emprunteurs actifs

### Fréquentation : entrées dans l'établissement

E147 – Total	4900
--------------	------

## E2 - Prêts

### Livres

E201 – Adultes	3516
E202 – Enfants	7708
E203 – Total	11224
E204	732

### Publications en série imprimées (revues, journaux...)

E205 – Adultes	260
E206 – Enfants	507
E207 – Total	768
E208	16

### Documents sonores

E233 – Adultes	15
E234 – Enfants	42
E235 – Total	53
E236	7

### Documents vidéo

E217 – Adultes	1
E218 – Enfants	0
E219 – Total	1
E220	0

### Autres documents

E221 – Adultes	199
E222 – Enfants	326
E223 – Total	525
E224	9

### Total

E237	3 991
E238	8 583
E239	12 571
E240	764

## VIE ASSOCIATIVE



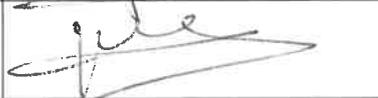
## Manifestations à venir...

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
SAMEDI 12 AVRIL 2025	L'inauguration officielle de la médiathèque	10h	MédiaLac
JEUDI 17 AVRIL 2025	En partenariat avec les bibliothèques du Viviers-du-Lac et du Bourget-du-Lac <b>Rencontre littéraire FACIM :</b> <b>Paolo BELLOMO</b> pour son premier roman « "Faïel & les histoires du monde". »	19h	Bibliothèque du Viviers-du-Lac
DIMANCHE 20 AVRIL 2025	<b>GRAND PRIX FEMININ Chambéry</b> course cycliste Elite Femmes FDJ organisée par Chambéry Cyclisme Organisation L'épreuve est classée Dame Classe 1 WE 1.1.	Un départ et une arrivée Place Paul Vachez à Chambéry le-Vieux. Passages sur la commune de Voglans (Bouvarde, Chemin de Sonnaz)	
LES MERCREDIS 23, 30 AVRIL ET 7 MAI	Ateliers d'écriture trans-générationnels animés par Sylvie Vincent	9h15 à 12h15	MédiaLac
SAMEDI 26 AVRIL 2025	<b>FC Sud Lac</b> Organise son LOTO	18h30	COMPLEXE NOËL MERCIER

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
DIMANCHE 04 MAI 2025	<b>TRAIL « Nivolet-Revard »</b> organisé par Elan Voglans, 5 Courses au programme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nivolet Revard : 52 km</li> <li>• Malpassant : 28 km</li> <li>• La Voglanaise : 17 km</li> <li>• Marche festive : 10,5 km</li> <li>• L'éclair Voglans : 7 Km</li> <li>• Course enfants</li> </ul> SUR CHAQUE DOSSARD, 1,5€ REVERSES AU COMITÉ HANDISPORT DE SAVOIE.	À partir de 8h	COMPLEXE NOËL MERCIER
DIMANCHE 11 MAI 2025	<b>BROCANTE</b> Organisé par l'APE	8h - 17h	COMPLEXE NOËL MERCIER

FIN DE LA SEANCE : 22h30

**PV Séance du 7 avril 2025**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	
CAVALLO Sandrine	3 <sup>ème</sup> adjointe	*****
BURDET Eric	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	
CHERPIN Anne	Conseillère municipale	
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	*****
DEVEZE Ophélie	Conseillère municipale	
GARON-GUINAUD Sylvain	Conseiller municipal	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	*****
POTHIER Cédric	Conseiller municipal	*****
POULLILIAN Jean-Claude	Conseiller municipal	*****
PULLI Nadia	Conseillère municipale	*****
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	*****
THERME Sébastien	Conseiller municipal	*****